



**Val-Morin**

## DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE ENSEIGNE

À l'usage de la Municipalité      Demande no : \_\_\_\_\_  
Matricule : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_      Secteur d'inspection no : \_\_\_\_\_

**COÛT :**  
**30 \$**

### Description de l'immeuble

Résidentiel       Commercial       Industriel       Communautaire       Autre

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

### Propriétaire

Nom (s) : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : rés. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ bur. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ téléc. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Si vous êtes nouveau propriétaire, vous devez fournir une copie de votre acte notarié avec le timbre  
du **Bureau de la publicité des droits** prouvant que le contrat a été enregistré.

### Requérant (cocher si même que propriétaire )

Nom (s) : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : rés. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ bur. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ téléc. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

### Exécutant des travaux (cocher si auto-construction )

Nom (s) : \_\_\_\_\_ RBQ : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : rés. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ bur. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ téléc. : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

### Caractéristiques des travaux

Valeur des travaux (incluant matériaux et main-d'œuvre) : \_\_\_\_\_  
Début estimé des travaux : \_\_\_\_\_ Fin estimée : \_\_\_\_\_

## Engagement

Je, \_\_\_\_\_ (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut, et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections, s'il y a lieu, par l'autorité compétente.

En foi de quoi j'ai signé ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signataire

## Documents et renseignements requis pour une demande de certificat d'autorisation

### 1. Croquis détaillé de l'enseigne (en couleur)

### 2. Localisation de l'enseigne

- Sur poteau : implanter l'enseigne sur un plan de localisation
- À plat sur le bâtiment
- Projetée : à l'aide d'une photo ou d'un croquis, localiser l'enseigne sur le bâtiment

### 3. Matériaux et couleurs

Couleurs (joindre les échantillons)

Lettrage de la raison sociale (obligatoirement au choix) :

- Sculpté
- Relief

Matériaux de l'enseigne : \_\_\_\_\_

Matériaux du poteau : \_\_\_\_\_

Dimension de l'enseigne : \_\_\_\_\_

Le message : \_\_\_\_\_

Y-a-t-il d'autres enseignes en place ? \_\_\_\_\_ (si oui à localiser sur le plan)

Hauteur totale à partir du sol (enseigne sur poteau) : \_\_\_\_\_

Frontage du terrain (enseigne sur poteau) : \_\_\_\_\_

Longueur du mur : \_\_\_\_\_

La méthode d'éclairage (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

## **Conditions pour la délivrance d'un certificat d'autorisation et autres renseignements**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

1. Si la demande est conforme aux dispositions du présent règlement et des règlements d'urbanisme;
2. Le cas échéant, les tarifs exigibles par le présent règlement ont été payés;
3. La demande est accompagnée de tous les plans, documents ou informations exigés;
4. Si la demande était assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIAA), la résolution du conseil a été délivrée à cet effet;
5. Si la demande était assujettie à l'approbation d'une dérogation mineure, la résolution du Conseil a été délivrée à cet effet;
6. S'il y a lieu, la demande est accompagnée de tout certificat, autorisation ou approbation délivré par le gouvernement et requis en vertu d'une loi ou d'un règlement édicté sous l'empire d'une loi.

### **VALIDITÉ D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Tout certificat d'autorisation devient nul, caduc et sans effet dans les cas suivants :

1. Les travaux ne sont pas commencés et une période de six (6) mois s'est écoulée depuis la délivrance du certificat d'autorisation.
2. Les travaux sont interrompus pendant plus de six (6) mois consécutifs.
3. Les travaux ne sont pas complétés et une période d'un (1) an s'est écoulée depuis la délivrance du certificat d'autorisation.
4. Le certificat d'autorisation a été délivré sur la base d'une déclaration, d'une information, d'un plan ou d'un document faux ou erroné.
5. Les travaux ne sont pas réalisés conformément aux prescriptions des règlements d'urbanisme ou aux conditions rattachées au certificat d'autorisation.
6. Une modification a été apportée aux travaux autorisés ou aux documents approuvés sans l'approbation préalable du fonctionnaire désigné.
7. Dans les cas prévus en 5 et 6, l'annulation du certificat d'autorisation est temporaire et dure jusqu'à ce que les travaux soient corrigés ou que les modifications apportées soient approuvées.

**Ceci est un résumé de la réglementation applicable. En cas de contradiction, c'est la réglementation en vigueur qui prévaut.**

***Une demande ne vous autorise en aucun cas à entreprendre des travaux.***